

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FONTENILLES

N° 2024/011

SEANCE DU 05 MARS 2024

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	29

**Date de la Convocation**  
27/02/24

**Date de mise en ligne**  
12/03/24

**Objet de la Délibération**  
Attribution d'une subvention  
exceptionnelle au Collège Irène  
Joliot Curie

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq mars, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de M. Christophe Tountevich, Maire.

**Présents** : Mmes et Mrs TOUNTEVICH, JUMEL, TRIAES, EL HAMMOUMI, FIERLEJ, DAGUES-BIE, PADRA, AITA, MEYER, GOMES, RECH, MARC, EVEN, DASSENOY, PANAVILLE, DEGEILH, DOLAGBENU, MONFRAIX, CHONG KEE, SANDOVAL, SARICA, DESCHAMPS, PERSYN

**Absents** : /

M. SUC procuration à Mme DASSENOY  
Mme GARCIA procuration à Mme TRIAES  
Mme PEGUES procuration à Mme RECH  
Mme RANCHET procuration à Mme PERSYN  
Mme LERROUX procuration à M. TOUNTEVICH  
Mme VITRICE procuration à M. SARICA

**Secrétaire** : M. JUMEL

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 300 € au collège de Fontenilles pour le projet d'échange avec un collège espagnol.

Cette somme sera prélevée à l'article 65748 du budget.

Le secrétaire de séance  
Christophe Jumel



Ainsi fait et délibéré en Mairie  
Les jour, mois et an que dessus  
Pour copie conforme,  
M. le Maire,  
Christophe Tountevich

